

# La retraite : investir pour l'avenir

## Une réelle préoccupation des Français



Aujourd'hui, **1 retraite sur 10** n'est pas financée.

Si rien n'est fait, ce sera 1 sur 6 en 2030.

Source : COR

### Les objectifs-clés pour les épargnants

- 1 Couvrir les dépenses imprévues (hors dépenses de santé)
- 2 Mettre de l'argent de côté pour prévenir la perte d'autonomie à la retraite
- 3 Faire face aux dépenses de santé
- 4 Disposer d'un capital pour financer ses projets tout au long de la retraite

Source : Baromètre 2020 de l'épargne AMF

Presque **huit Français sur dix (78%)** se disent inquiets pour l'avenir du système de retraites.

Source : Baromètre 2021 Ipsos « Les Français, l'épargne et la retraite »



**Un actif sur quatre** épargne aujourd'hui régulièrement pour financer sa retraite.

Source : Baromètre 2021 Ipsos « Les Français, l'épargne et la retraite »

La volonté d'épargne des Français s'est accrue face à la pandémie du Covid-19. **32%** ont l'intention d'épargner davantage l'an prochain, un score supérieur comparé aux années précédentes.

Source : Baromètre 2021 Ipsos « Les Français, l'épargne et la retraite »



## Les dispositifs d'épargne retraite

### Le principe de la répartition intergénérationnelle

Les pensions versées aux retraités au cours d'une année sont financées par les cotisations payées par les actifs au cours de la même année.

**Régime obligatoire par répartition**

**Régime général de base**  
Sécurité sociale

**Régime complémentaire**  
AGIRC-ARRCO

**Régime facultatif par capitalisation**

**Épargne Long Terme par capitalisation**

**Assurance-vie PEA**

**PER**  
Plan d'épargne retraite, (y compris anciens produits avant Loi Pacte)

#### Épargne retraite individuelle

**PER individuel**

PERIN  
PERP  
Madelin

**PER collectif**

**Plan d'Épargne Retraite Collectif**  
Dispositif d'entreprise à adhésion facultative qui permet de constituer dans un cadre fiscal avantageux un complément de revenus sous forme de rente viagère / capital au départ à la retraite

**PERCO**

**Plan d'Épargne pour la Retraite Collectif**  
Ancien dispositif d'entreprise à adhésion facultative qui permet de constituer dans un cadre fiscal avantageux un complément de revenus sous forme de rente viagère / capital au départ en retraite

**PER obligatoire**

**Plan d'Épargne Retraite Obligatoire**  
Dispositif d'entreprise à adhésion obligatoire qui permet à tous les salariés ou à une catégorie objective de salariés de constituer dans un cadre fiscal avantageux un complément de revenus sous forme de rente viagère capital au départ à la retraite

**Article 83 ou PERE**

**Contrat d'assurance vie de groupe**  
à cotisations définies et obligatoires, qui permet à tous les salariés ou à une catégorie objective de salariés de constituer dans un cadre fiscal avantageux un complément de revenus sous forme de rente viagère financée par l'entreprise

A savoir ! En 2019, la loi PACTE a créé trois nouveaux plans d'épargne retraite : le PER individuel (PERIN), le PER collectif (PERCOL) et le PER obligatoire (PERO). Ils cohabitent avec les anciens **dispositifs d'épargne retraite** (PERCO, Madelin, Article 83, PERP, etc.), voués à disparaître puisqu'ils ne peuvent plus être commercialisés depuis le 1er octobre 2020. Les versements sur les anciens contrats de retraite restent toutefois possibles ; ils peuvent également être transformés ou transférés vers les nouveaux PER.

## Le départ à la retraite

### L'âge légal de la retraite : à partir de 62 ans

Âge légal de départ à taux plein selon la date de naissance et le nombre de trimestres cotisés



### Alimenter son épargne retraite

- Versements volontaires
- Versements d'épargne salariale (prime d'intéressement, de participation, abondement de l'entreprise)
- Versements obligatoires (part employeur et part salariale)

### Gérer son épargne retraite

#### Gestion pilotée

L'épargnant délègue la gestion de son épargne à des experts : les gérants sélectionnent et optimisent les placements en fonction de l'horizon retraite ou du projet de l'épargnant. La gestion peut être pilotée en fonction de l'horizon retraite, soit par des fonds générationnels, soit par une grille d'allocation d'actifs.



#### Gestion libre

L'épargnant qui se sent à l'aise avec les placements financiers, choisit librement le ou les fonds dans lesquels il souhaite investir, parmi ceux proposés par son entreprise. Et ce en fonction de son profil d'investisseur, de son horizon de placement et du niveau de risque qu'il est prêt à accepter.



### Récupérer son épargne retraite

#### Sous forme de capital

Remboursement de l'épargne (capital non soumis à IR à l'exception des versements volontaires déductibles, et plus-values soumises aux prélèvements sociaux)

#### Sous forme de rente viagère

Versement mensuel / trimestriel de l'épargne (rentes perçues partiellement défiscalisées (abattements) à l'exception des versements volontaires déductibles, plus-values soumises aux prélèvements sociaux)

#### Un mix des deux

Un mix des deux solutions sous forme de capital et de rente viagère.